



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2005/3  
4 mars 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
Vingt-deuxième session  
Bonn, 19-27 mai 2005

Point 8 de l'ordre du jour provisoire  
Besoins de recherche aux fins de la Convention

**Synthèse des vues communiquées par les Parties sur les questions mises en évidence  
au cours de la réunion sur les activités de recherche organisée dans le cadre de la  
vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Note du secrétariat**

Résumé

La présente note fait la synthèse des vues communiquées par cinq Parties au sujet des questions ci-après mises en évidence au cours de la réunion sur les activités de recherche organisée dans le cadre de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique: la nécessité d'évaluer l'adéquation des activités de recherche et leur coordination internationale eu égard aux besoins découlant de la Convention; l'importance des sciences sociales aussi bien que des sciences naturelles, et l'interaction des deux, face aux besoins en matière de recherche découlant des rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; et le renforcement de la capacité des pays en développement de contribuer et de participer aux efforts de recherche au niveau mondial sur les changements climatiques, tels que ceux qui sont coordonnés par le programme mondial de recherche sur le climat, le programme international géosphère-biosphère, le programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires et DIVERSITAS

Les Parties souhaiteront peut-être examiner les informations contenues dans la présente note et proposer d'autres actions qui permettraient de répondre aux besoins de recherche aux fins de la Convention.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 5	3
A. Mandat.....	1 – 2	3
B. Objet de la présente note.....	3	3
C. Informations communiquées.....	4	3
D. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	5	4
II. SYNTHÈSE DES VUES COMMUNIQUÉES PAR LES PARTIES	6 – 19	4
A. Nécessité d’évaluer l’adéquation des activités de recherche et leur coordination internationale eu égard aux besoins découlant de la Convention.....	6 – 11	4
B. Importance des sciences sociales aussi bien que des sciences naturelles et interaction des deux.....	12 – 14	5
C. Renforcement de la capacité de pays en développement de contribuer et de participer aux efforts de recherche au niveau mondial sur les changements climatiques.....	15 – 16	6
D. Questions diverses.....	17 – 19	6
III. DÉBATS.....	20 – 22	7

## I. INTRODUCTION

### A. Mandat

1. À la demande de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à sa dix-neuvième session<sup>1</sup>, une réunion a été organisée en marge de sa vingtième session, avec la participation de représentants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de programmes et organes internationaux de recherche sur les recherches entreprises ou prévues suite aux recommandations formulées par le GIEC dans son troisième rapport d'évaluation. Les participants ont estimé que plus ample considération devrait être accordée aux éléments ou aspects suivants:

- a) Nécessité d'évaluer l'adéquation des activités de recherche et leur coordination internationale eu égard aux besoins découlant de la Convention;
- b) Importance des sciences sociales aussi bien que des sciences naturelles, et interaction des deux, face aux besoins en matière de recherche découlant des rapports d'évaluation du GIEC;
- c) Renforcement de la capacité des pays en développement de contribuer et de participer aux efforts de recherche au niveau mondial sur les changements climatiques, tels que ceux qui sont coordonnés par le programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), le programme international géosphère-biosphère (PIGB), le programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires et DIVERSITAS.

2. Le SBSTA a demandé aux Parties de soumettre au secrétariat, d'ici au 15 septembre 2004, leurs vues sur la façon d'aborder correctement les principales questions découlant de la manifestation organisée à sa demande, en particulier celles qui sont mentionnées au paragraphe 1 plus haut et de lui communiquer, d'ici au 24 janvier 2004, des vues supplémentaires sur ce sujet, pour examen à sa vingt-deuxième session. Il a demandé au secrétariat de recueillir les vues des Parties dans des documents de la série MISC et d'établir une synthèse de l'ensemble pour examen à sa vingt-deuxième session.

### B. Objet de la présente note

3. On trouve dans le présent document une synthèse des vues communiquées par les Parties et qui figure dans les documents FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 et 2005/MISC.1.

### C. Informations communiquées

4. Cinq Parties ont communiqué leurs vues au secrétariat: l'Australie, la Communauté européenne (communication des Pays-Bas, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et communication additionnelle du Luxembourg, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), les États-Unis d'Amérique, le Japon et l'Ouzbékistan. En plus de leur avis sur les questions mentionnées au paragraphe 1 plus haut, les Parties ont fourni des vues et renseignements sur d'autres sujets, tels que les priorités des activités de recherche, compte tenu des besoins découlant de la Convention elle-même, les activités

---

<sup>1</sup> Voir par. 40 c) du document FCCC/SBSTA/2003/15.

concernant la recherche et l'observation systématique aux niveaux international et régional, et l'appui fourni par les Parties à divers programmes internationaux et dans le cadre de la coopération bilatérale.

#### **D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

5. Le SBSTA souhaitera sans doute examiner les informations contenues dans le présent document et dans les documents FCCC/SBSTA/2004/MISC.14 et 2005/MISC.1 et définir les mesures à prendre pour répondre aux besoins de recherche aux fins de la Convention.

## **II. SYNTHÈSE DES VUES COMMUNIQUÉES PAR LES PARTIES**

### **A. Nécessité d'évaluer l'adéquation des activités de recherche et leur coordination internationale eu égard aux besoins découlant de la Convention**

6. Toutes les Parties ont souligné le rôle essentiel du GIEC pour faire le point des dernières connaissances scientifiques et mettre au jour les lacunes et les priorités dans différents domaines de la recherche sur les changements climatiques: fondement et analyse scientifiques des observations du climat; effets, vulnérabilité et adaptation; et atténuation des changements climatiques. Les Parties ont souligné qu'il importait de renforcer l'observation systématique et la gestion des données pour remédier à ces lacunes, en particulier dans les deux premiers domaines de recherche mentionnés plus haut.

7. Les Parties ont également réaffirmé qu'il importait d'examiner les besoins et les priorités en matière de recherche dans le cadre du processus découlant de la Convention et de les communiquer aux chercheurs. Elles ont toutefois exprimé des opinions diverses sur la mesure dans laquelle le SBSTA devrait être associé à l'évaluation des activités de recherche et à leur coordination au niveau international.

8. Pour la Communauté européenne, il y avait lieu que le SBSTA et le processus découlant de la Convention jouent un rôle plus actif. Cette Partie a proposé que le SBSTA entreprenne une nouvelle évaluation de l'adéquation des activités de recherche eu égard aux besoins découlant de la Convention qui, au moyen notamment d'une étude qui récapitulerait et évaluerait les recherches en cours liées aux besoins découlant de la Convention et identifierait les lacunes et les moyens de les combler ainsi que le coût d'une telle action. Une telle étude serait réalisée par le secrétariat de la Convention, en coopération avec le GIEC et en consultation avec d'autres organismes internationaux de recherche. Elle serait fondée sur l'analyse des vues concernant les domaines prioritaires de recherche et les questions relatives à la Convention adressées aux scientifiques par les Parties dans leurs précédentes communications (par exemple, dans les documents FCCC/SBSTA/2002/MISC.15 et Add.1 et synthétisées sous la cote FCCC/SBSTA/2002/INF.17) et, éventuellement, sur de nouvelles communications, des informations en la matière figurant dans les communications nationales et d'autres documents.

9. L'Australie, ayant appuyé le rôle du GIEC en tant que principal organe habilité à évaluer l'adéquation des activités de recherche sur l'évolution du climat, a estimé que le partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre (ESSP) constituait un mécanisme bien conçu de

coopération et de collaboration entre les différents programmes de recherche et compléterait les activités des systèmes mondiaux d'observation du climat en fournissant des données et des analyses socioéconomiques.

10. Les États-Unis ont reconnu l'importance du processus découlant de la Convention pour déterminer les besoins spécifiques de recherche aux fins de la Convention et pour communiquer ces besoins aux chercheurs. Cependant, ils ont jugé inutile que le SBSTA entreprenne une évaluation détaillée des activités de recherche relatives aux changements climatiques/planétaires, qui viendrait s'ajouter aux travaux du GIEC.

11. L'Australie et le Japon ont souligné que le SBSTA pouvait contribuer utilement aux travaux d'observation systématique et de reconstitution (qui avaient été cités dans le troisième rapport d'évaluation comme des secteurs prioritaires de recherche), principalement en suivant les progrès accomplis dans le cadre du *plan d'exécution pour la mise en place de systèmes mondiaux intégrés d'observation du climat* établi par le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) (ci-après désigné plan d'exécution du SMOC) présenté à la vingt et unième session du SBSTA.<sup>2</sup> Le Japon a également souligné qu'il était nécessaire d'assurer une coordination et une coopération entre les activités du SMOC et celles du système intégré de systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS) et de son Groupe spécial des observations de la Terre, qui élabore un plan d'action décennal du GEOSS.<sup>3</sup>

#### **B. Importance des sciences sociales aussi bien que des sciences naturelles et interaction des deux**

12. Toutes les Parties ont constaté que les sciences sociales et naturelles, et leur interaction, avaient un rôle déterminant à jouer pour répondre aux besoins en matière de recherche mis en évidence dans les rapports d'évaluation du GIEC. La Communauté européenne a en outre noté que quand les activités de recherche sont entreprises pour répondre spécifiquement aux exigences de la situation, leur caractère plurisectoriel et interdisciplinaire est d'autant plus nécessaire.

13. Plusieurs Parties ont noté que tous les programmes internationaux de recherche sur les changements planétaires (par exemple le PIGB, le programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires, le PMRC et DIVERSITAS) s'efforcent actuellement de promouvoir davantage les recherches interdisciplinaires et une coordination internationale plus efficace. Les Parties ont souligné l'importante contribution de l'ESSP pour favoriser la collaboration internationale et faire ainsi progresser les recherches sur les aspects socioéconomiques et scientifiques des changements climatiques. L'Australie a mentionné les quatre projets plurisectoriels communs de l'ESSP qui prévoyaient la réalisation d'études visant à rassembler des connaissances pragmatiques sur les aspects naturels et humains des divers impacts des changements climatiques, de l'adaptation à ceux-ci et de leur atténuation

---

<sup>2</sup> [http://www.wmo.ch/web/gcos/Implementation\\_Plan\\_\(GCOS\).pdf](http://www.wmo.ch/web/gcos/Implementation_Plan_(GCOS).pdf).

<sup>3</sup> Ce plan a été adopté au troisième Sommet sur l'observation de la Terre, en février 2005 à Bruxelles. Pour de plus amples informations, voir <http://earthobservations.org/>.

et elle a noté que ces projets devraient fournir des résultats susceptibles d'intéresser le GIEC et chacun de ses trois groupes de travail lors de l'élaboration de son quatrième rapport d'évaluation.

14. Les Parties ont pris note de leurs efforts en faveur de l'interdisciplinarité et de l'intégration des sciences sociales et naturelles à travers une série d'activités, notamment l'élaboration de documents de synthèse et d'évaluation des programmes de recherche nationaux (États-Unis), l'appui aux activités de l'ESSP (Australie, États-Unis) et la création de centres de recherche interdisciplinaire jetant des ponts entre les sciences naturelles et les sciences sociales afin de s'attaquer aux problèmes mondiaux d'environnement qui intéressent tant les sciences naturelles que les sciences sociales et économiques (Communauté européenne).

### **C. Renforcement de la capacité de pays en développement de contribuer et de participer aux efforts de recherche au niveau mondial sur les changements climatiques**

15. Toutes les Parties ont souligné qu'il importait de renforcer la capacité des pays en développement de bénéficier, en y contribuant, des activités internationales de recherche menées dans le cadre des études sur le climat de la planète, notamment celles qui s'inscrivent dans le cadre de programmes mondiaux et régionaux tels que le PMRC, le programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires, le PIGB et DIVERSITAS. Elles ont souligné en particulier qu'il était essentiel de renforcer les capacités des pays en développement en matière de surveillance du climat et d'analyse des observations du climat.

16. Presque toutes les Parties ont communiqué des renseignements concernant leur participation et leur appui à des projets mondiaux ou régionaux visant à renforcer les capacités des pays en développement. L'Australie, le Japon et les États-Unis ont noté que les activités du System for Analysis, Research and Training (START), du réseau Asie-Pacifique pour la recherche sur le changement mondial et de l'Inter American Institute for Global Change (IAI), ainsi que les actions mises en œuvre par les États-Unis, l'Institut international de recherche sur la prévision du climat, et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), comprennent certains volets visant à donner aux scientifiques des pays en développement davantage de moyens pour participer à ce type de recherches régionales et contribuer aux études à l'échelle mondiale. La Communauté européenne a noté que plusieurs de ses États membres avait lancé des programmes visant à aider des établissements de pays en développement à réaliser des études sur le climat et à apporter une aide aux étudiants de ces pays sous la forme de bourses d'étude et de formation. Les États-Unis ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre des «plans d'action» axés sur les résultats en association avec de nombreux partenaires bilatéraux et régionaux.

### **D. Questions diverses**

17. Certaines Parties (le Japon et l'Ouzbékistan) ont énuméré les secteurs de recherche qu'elles jugeaient prioritaires, notamment les études de modélisation et les études méthodologiques, de nouvelles recherches sur l'attribution des causes des changements climatiques, et l'analyse des changements et des reconstitutions observés. D'autres Parties (Australie, Communauté européenne, États-Unis) ont mentionné les domaines prioritaires de recherche recensés dans le troisième rapport d'évaluation et ont rappelé les informations plus détaillées sur ce sujet

précédemment communiqués par des Parties avec des questions intéressant la Convention adressées aux scientifiques.

18. Outre les informations sur un large éventail de programmes de renforcement des capacités (décrits plus haut à la section II.C), toutes les Parties ont décrit d'autres programmes et projets qui, selon elles, contribuent à répondre aux besoins de recherche aux fins de la Convention, notamment à ceux répertoriés dans le troisième rapport d'évaluation. Le Japon a présenté son plan-cadre national pour la science et la technologie (2001-2005) et un certain nombre de projets nationaux qui devraient manifestement répondre aux besoins de recherche définis dans le troisième rapport d'évaluation du GIEC et contribuer au quatrième rapport d'évaluation. La Communauté européenne a mentionné ses centres de recherche interdisciplinaires. Les États-Unis ont décrit la mise en route d'un plan stratégique pour le programme scientifique national sur les changements climatiques qui prévoit une étude des besoins en matière de recherche et d'observation, un examen par les acteurs scientifiques intéressés de la Communauté internationale et la définition de nouveaux objectifs de recherche. Les États-Unis ont noté que leur programme prévoyait la réalisation de 21 produits de synthèse et d'évaluation qui seront communiqués au secrétariat de la Convention, au GIEC et à d'autres utilisateurs potentiels pendant une période de quatre ans.

19. L'Ouzbékistan a mentionné qu'il avait participé et coopéré à des activités de surveillance des systèmes climatiques et d'échange de données sur le climat dans le cadre de projets bilatéraux et multilatéraux et utilisé des données d'observation pour évaluer les effets sur les ressources en eau et améliorer le système de prévention des sécheresses. L'Ouzbékistan a jugé importante la création d'une base de données régionale visant à évaluer la variabilité naturelle du climat en recourant aux dispositifs existants, tels que le Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat.

### III. DÉBATS

20. À sa dix-septième session (en octobre 2002)<sup>4</sup>, le SBSTA a décidé d'examiner régulièrement les questions relatives à la recherche dans le domaine des changements climatiques afin: d'informer les Parties des activités en cours et prévues dans le cadre des programmes de recherche internationaux et intergouvernementaux au moyen de comptes rendus périodiques; d'offrir aux Parties la possibilité de débattre des besoins et des priorités en matière de recherche et des moyens d'y répondre; et de faire part de ces besoins et priorités en matière de recherche à la communauté scientifique. Le SBSTA a également pris acte de l'indépendance du GIEC et des programmes internationaux de recherche ainsi que de leur volonté de résoudre les problèmes scientifiques posés par l'application de la Convention et mis en évidence dans le troisième rapport d'évaluation.

21. Un certain nombre d'activités ont été entreprises comme suite à cette décision. En marge de la dix-septième session du SBSTA, s'est tenue une réunion spéciale où les représentants du GIEC et des programmes et organismes internationaux de recherche ont exprimé leur opinion sur les recommandations en matière de recherche formulées dans le troisième rapport d'évaluation. Le SBSTA a également examiné les vues des Parties au sujet des domaines prioritaires de la

---

<sup>4</sup> Voir FCCC/SBSTA/2002/13, par. 45.

recherche et des questions à adresser à la communauté scientifique à propos de la Convention, présentées dans les documents FCCC/SBSTA/2002/MISC.15 et Add.1 et reprises sous forme synthétique dans le document FCCC/SBSTA/2002/INF.17; il a soumis ces documents aux institutions et aux organismes de recherche compétents, qui ont été invités à formuler des observations à ce sujet. Une autre réunion spéciale s'est tenue en marge de la vingtième session du SBSTA afin d'informer les Parties au sujet des projets de recherche entrepris ou prévus suite aux recommandations formulées dans le troisième rapport d'évaluation. Le SBSTA a demandé aux Parties de soumettre leurs vues sur les questions soulevées durant cette réunion. Ces vues sont résumées dans le présent document.

22. Les dernières communications soumises par les Parties ont montré qu'elles sont intéressées par une poursuite des travaux du SBSTA sur ce point de l'ordre du jour, comme l'indique le large éventail d'activités menées dans ce domaine aux niveaux national, bilatéral et international. Le SBSTA souhaitera sans doute examiner les questions ci-après relatives aux activités à entreprendre au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) Le SBSTA doit-il jouer un rôle plus actif pour stimuler et promouvoir les activités de recherche relatives aux changements climatiques et leur coordination internationale, notamment le renforcement de la capacité des pays en développement de contribuer aux efforts de recherche au niveau mondial sur les changements climatiques? Dans l'affirmative, quelles nouvelles activités le SBSTA pourrait-il utilement entreprendre dans ce domaine (compte tenu des tâches définies au titre de ce point de l'ordre du jour au paragraphe 20 plus haut)?

b) Est-il nécessaire de fournir des renseignements complémentaires sur les questions mentionnées au paragraphe 1 afin de mieux informer le SBSTA des activités de recherche en cours et, dans l'affirmative, selon quelles modalités et qui devrait le faire?

-----